

LE CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN RECRUTE UN MEDECIN POUR SON SERVICE HAD

Le Centre Hospitalier Alpes Léman est un établissement neuf (ouvert en février 2012) de 450 lits et places de médecine, chirurgie et obstétrique. Très dynamique, le CHAL a enregistré depuis son ouverture une croissance d'activité tous secteurs confondus de 25%. 1600 personnes travaillent au CHAL dont 200 médecins et internes. Le CHAL est établissement support du Groupement Hospitalier Léman Mont Blanc qui couvre le territoire nord de la Haute Savoie pour une population de 500 000 habitants.

Le CHAL est situé dans une région touristique attractive et privilégiée entre lacs et montagnes, au croisement de l'axe Genève-Chamonix et Annecy- Evian, proche des stations de ski.

PRESENTATION DU SERVICE

Le développement de l'activité d'HAD a suivi celui de l'établissement car l'HAD a enregistré une augmentation de 27% de ses séjours en 2015 avec une file active de 157 patients et la DMS s'établit à 16.33 jours.

Le service compte 20 places avec une capacité autorisée est de 30 places .

Les principales prises en charge sont liées aux soins palliatifs, aux chimiothérapies, pansements complexes et aux traitements par voie intraveineuse.

Les demandes d'HAD proviennent pour plus d'1/3 du CHAL et un autre tiers des médecins généralistes ou spécialistes.

Le service travaille en étroite collaboration avec les autres services du CHAL, les professionnels libéraux et les HAD du département de la Haute Savoie dans le cadre du Groupement de Coopération Sanitaire « les hôpitaux à votre domicile ».

MISSIONS ET FONCTIONS DU PRATICIEN

- rendre un avis médical pour toute admission et sortie d'un patient en HAD ;
- contacter et échanger avec les médecins libéraux et hospitaliers au titre des prises en charge ;
- coordonner l'ensemble des intervenants qui participent au fonctionnement médical de la structure (services médicaux, paramédicaux, biomédicaux...);
- contribuer par la mise en place de procédures formalisées à l'échange d'informations nécessaires à une prise en charge globale et coordonnée du patient en lien avec le cadre coordonnateur ;
- veiller à la bonne transmission des dossiers médicaux ;
- évaluer l'activité médicale de la structure : recueillir et enregistrer les données médicales du service ;
- établir le rapport d'activité médicale annuel de l'HAD.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le médecin de l'HAD devra en outre s'assurer de respecter les modes de fonctionnement suivants, inhérents et fondamentaux pour assurer des prises en charge de qualité en HAD :

- Participation aux réunions de l'équipe ;
- Rencontrer les équipes médicales et soignantes pour préparer l'entrée d'un patient en HAD ;
- Participer aux réunions de synthèse clinique (staff) ;
- Veiller à ne pas se substituer au médecin traitant, lorsque celui-ci est présent et actif dans la prise en charge
- Informer le médecin traitant du malade des prises en charge HAD ;

Au sein de l'institution et alentour :

- Participer aux instances de l'établissement (CLUD, CME, ...) et du GCS (assemblée générale et groupe de travail)
- Travailler en lien avec les réseaux HAD, les structures associatives ou non, les médecins traitants, ...
- Collaboration avec les spécialistes d'organe pour la gestion oncologie pneumologie et gastro-entérologie ;

ORGANISATION DE LA CONTINUITÉ DES SOINS

L'organisation médicale mise en place permet d'assurer une continuité de présence médicale et de prise en charge des patients admis en HAD tous les jours de la semaine, y compris pendant les périodes de congés, par un système de suppléance entre les deux praticiens.

L'HAD du CHAL est intégrée au Groupement de Coopération Sanitaire « HAD de Haute Savoie » qui regroupe les HAD des hôpitaux publics du département (CHANGE, THONON, SALLANCHES et CHAL) et organise la permanence des soins sur les deux territoires en partenariat. L'astreinte médicale est en effet partagée entre les 4 équipes médicales, le médecin d'astreinte étant alors le référent pour l'ensemble des équipes paramédicales de service les week-ends, jours fériés et nuit.

TEMPS DE TRAVAIL MEDICAL

- Les obligations de service d'un médecin hospitalier temps plein sont de 10 demi-journées hebdomadaires, ajustables selon la quotité de temps de travail.
- La permanence dans le service le samedi matin est comprise dans les obligations de service.
- Les astreintes ou gardes débutent à 18h30 et se terminent à 8h30 tous les jours de la semaine et le week-end vont de 18h30 le vendredi à 8h30 le lundi matin.

QUALITES REQUISES

- Favoriser la collégialité dans l'aide à la prise de décision.
- Savoir s'adapter aux différentes situations qui se présentent dans le cadre des prises en charge.
- savoir travailler de façon transversale et décloisonnée



- Intérêt pour la formation et l'exercice de la pédagogie auprès des équipes (HAD, EHPAD, ...).

COMPETENCES RECHERCHEES

Orientation : médecine polyvalente titulaire le cas échéant d'un DESC ou DU/DIU de soins palliatifs

STATUT PROPOSE

Selon la situation du (de la) candidat(e)

Praticien hospitalier temps plein ou temps partiel

Praticien contractuel

Assistant

Praticien attaché

Poste à pourvoir début juillet 2019

CANDIDATURE

Les personnes intéressées devront faire parvenir une lettre de motivation accompagnée d'un Curriculum-Vitae à :

Mme Christelle TRICOLI

Chargée de Recrutement Personnel Médical

Groupement Hospitalier de Territoire Léman-Mont-Blanc

tricoli@ch-alpes-leman.fr